

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MARS 2025

### LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 décembre 2024.
2	Approbation du compte financier 2024.
3	<p>Concernant les décharges littorales, le Conseil d'Administration décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'approuver la maîtrise d'ouvrage par l'EPF Normandie pour mener les études préalables à la résorption de la décharge de Chausey ;</li> <li>• D'approuver la maîtrise d'ouvrage par l'EPF Normandie pour les travaux de résorption sur les autres décharges prioritaires du secteur de Vicq-sur-Mer ;</li> <li>• D'autoriser le Directeur Général à déposer les dossiers de demande de subventions auprès de l'ADEME pour les décharges de Chausey et Vicq-sur-Mer et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des interventions, si le taux d'aide accordé est de 100 %.</li> </ul>
4	<p>À la demande la Commune de <b>BERNIÈRES-SUR-MER (14)</b>, acquisition des parcelles cadastrées AH 531, 532 et 566 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération OPE2025008 - 14 – BERNIERES-SUR-MER « ANGLE DES RUES MICHEL BODART ET MARECHAL »</p>
5	<p>À la demande la Commune de <b>FONTENAY (76)</b>, acquisition de la parcelle cadastrée AB 300 sise sur le territoire communal.</p> <p>Opération OPE2025019 – 76 – FONTENAY « CHEMIN DE BUGLISE »</p>
6	<p>À la demande la Commune de <b>LE HAVRE (76)</b>, acquisition des parcelles cadastrées IG 28, 58, 60, 61 et 62 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération OPE2024193 – 76 – LE HAVRE « BD CLEMENCEAU / TERRE-PLEIN NORD / PÔLE NAUTIQUE »</p>
7	<p>À la demande la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, acquisition des parcelles cadastrées B 8, 9, 10, 12, 15, 16, 22, 23, 24 et 104, sises sur le territoire communal de <b>FONGUEUSEMARE (76)</b>.</p> <p>Opération OPE2025021 - 76 – FONGUEUSEMARE « LE BOIS DES LOGES »</p>
8	<p>À la demande la Commune de <b>GRAND BOURGTHEROULDE (27)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension du périmètre de l'opération 924674 - 27 - GRAND BOURGTHEROULDE « FRICHE RENAULT CENTRE VILLE » sise sur le territoire communal, afin d'acquérir la parcelle cadastrée AM 77 ;</li> <li>• Retrait du périmètre des parcelles cadastrées AM 15, 16 et 190 directement maîtrisées par le partenaire, et sur lesquelles l'EPF de Normandie n'a plus vocation à intervenir</li> </ul> <p>Opération 924674 - 27 - GRAND BOURGTHEROULDE « FRICHE RENAULT CENTRE VILLE »</p>

9	<p>Précision concernant la contenance globale des parcelles de l'Etat à acquérir dans le cadre de l'opération OPE2023028 – 27 – SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE LERY-POSES « BASSIN D'AVIRON » d'une superficie totale de 471 529 m<sup>2</sup>. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelles sises sur le territoire communal de <b>PORTE-DE-SEINE (27)</b> cadastrées ZA 1-2-23-24-25-30-38-39-40-41-43-44-45-46-47-48-49-50-51-55-56-57-58-59-61-62-63-64-65-66-67-68-70-71-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-88-90-91-92-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114 ;</li> <li>• Parcelles sises sur le territoire communal de <b>VAL-DE-REUIL (27)</b> cadastrées TB 91-441-781-448-449-571-783-785-787-766.</li> </ul> <p>Opération OPE2023028 – 27 – SYNDICAT MIXTE DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE LERY-POSES « BASSIN D'AVIRON »</p>
10	<p>À la demande la Commune de <b>DIEPPE (76)</b>, l'augmentation de l'enveloppe de l'opération OPE2024172 - 76 - DIEPPE « RUE DE STALINGRAD / LAITERIE ABRAHAM » et extension de périmètre afin d'acquérir les parcelles cadastrées AT 71, 73, 94, 167, 173 et 174 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération OPE2024172 - 76 - DIEPPE « RUE DE STALINGRAD / LAITERIE ABRAHAM »</p>
11	<p>À la demande la Commune de <b>ROUEN (76)</b>, l'augmentation de l'enveloppe de l'opération 924719 – 76 – ROUEN « SITE LIDL ROUTE DE DARNETAL », et extension de périmètre afin d'acquérir les parcelles cadastrées EI 91, 93, 94, 95, 96, 316 et 317 sises sur le territoire communal.</p> <p>Opération 924719 – 76 – ROUEN « SITE LIDL ROUTE DE DARNETAL »</p>
12	<p>À la demande la Commune de <b>LE HAVRE (76)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'enveloppe de l'opération 902064 – 76 – LE HAVRE « MAGASINS GENERAUX »,</li> <li>• Retrait du périmètre de l'opération susmentionnée des parcelles cadastrées section EA 9, 11, 14, 18, 19, 20, 27, 101, 104, 105, 114, 115, 107, 108, et EB 2, 19, 32, 33, 46, 47, 48, 49, 62, 65, 71, 72, 94, 95, sises sur le territoire communal ;</li> <li>• Sortie de l'opération 902064 – 76 – LE HAVRE « MAGASINS GENERAUX » du Programme d'Action Foncière de la ville du Havre, étant précisé que cette sortie du Programme d'Action Foncière interviendra lors de la signature de la Convention d'Interventions par voie de substitution contractuelle.</li> </ul> <p>Opération 902064 – 76 – LE HAVRE « MAGASINS GENERAUX »</p>
13	<p>À la demande la Commune de <b>FLEURY-SUR-ORNE (14)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension du périmètre de l'opération 970417 – 14 – FLEURY-SUR-ORNE « CENTRE BOURG », afin d'acquérir les parcelles cadastrées AO 90, 91, 92, 93, 106, 107, 122, 123, 132, 133, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 157, 226, 406, 108, 112, 129, 131, 140, 222 et 224 et AN 106, 107 et 132, sises sur le territoire communal ;</li> <li>• Retrait du périmètre de l'opération susmentionnée de la parcelle cadastrées AO n° 223 ;</li> <li>• Caducité de la Convention d'Action Foncière du 17 décembre 2019, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la Convention d'interventions à compter de la signature de cette dernière.</li> </ul> <p>Opération 970417 – 14 – FLEURY-SUR-ORNE « CENTRE BOURG »</p>
14	<p>À la demande la Commune de <b>SAINT-LÔ (50)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension du périmètre de l'opération OPE2022054 – 50 – SAINT-LO AGGLO « ANCIEN CENTRE TRI POSTAL », afin d'acquérir la parcelle cadastrée AB 163 sise sur le territoire communal ;</li> <li>• Majoration de l'enveloppe financière de l'opération susmentionnée ;</li> <li>• Caducité de la Convention de Réserve Foncière en date du 24 novembre 2022, compte-tenu de la substitution par le nouveau dispositif contractuel de la Convention d'interventions à compter de la signature de cette dernière.</li> </ul> <p>Opération OPE2022054 – 50 – SAINT-LO AGGLO « ANCIEN CENTRE TRI POSTAL »</p>

15	<p>À la demande la Commune de <b>OCTEVILLE-SUR-MER (76)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transfert à ladite commune, de l'opération « 920269 - 76 - CU LE HAVRE : OCTEVILLE SUR MER : LE RELAIS », initialement prise en charge dans le Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, ainsi que des parcelles en stock, actuellement maîtrisées dans le cadre de ladite opération, cadastrées AA 239, 241 et 242, sises sur le territoire communal ;</li> <li>• Réduction du périmètre de l'opération « 920269 - 76 - CU LE HAVRE : OCTEVILLE SUR MER : LE RELAIS » afin de l'ajuster aux seules parcelles en stock susmentionnées ;</li> <li>• Réduction de l'enveloppe d'opération afin de l'ajuster à la valeur du stock porté.</li> </ul> <p>Opération 920269 - 76 - CU LE HAVRE : OCTEVILLE SUR MER : « LE RELAIS »</p>
16	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de <b>ARGENTAN (61)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 7 septembre 2027, pour les lots 119-1, 119-2, 119-3 et 119-4 de la parcelle cadastrée AH n°849.</p> <p>Signature d'une Convention d'Interventions actant ce report d'échéance, étant précisé que cette Convention d'Interventions se substituera à la Convention de Réserve Foncière de la Ville d'Argentan susmentionnée, laquelle sera clôturée à la date de signature de la Convention d'Interventions.</p> <p>Opération 970305 – 61 – ARGENTAN « RUE DU POINT DU JOUR »</p>
17	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>LA FRENAYE (76)</b>, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 6 décembre 2026, pour la parcelle cadastrée B n°1524 sise sur le territoire communal.</p> <p>Signature d'une Convention d'interventions actant ce report d'échéance, étant précisé que cette Convention d'interventions se substituera à la Convention de Réserve Foncière de la Ville de La Frenaye susmentionnée, laquelle sera clôturée à la date de signature de la Convention d'Interventions.</p> <p>Opération 923471 – 76 – LA FRENAYE « LE CAFE DU VAL DES FRANCS »</p>
18	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 19 mai 2027, pour la parcelle cadastrée AD n°156 sise sur le territoire communal de <b>LISIEUX (14)</b>.</p> <p>Signature d'une Convention d'Interventions actant ce report d'échéance, étant précisé que cette Convention d'Interventions se substituera à la Convention de Réserve Foncière n°101131 du 16 décembre 2016, uniquement pour la parcelle cadastrée section AD n°156.</p> <p>Opération 940086 – 14 – L'INTERCOM « ILOT REGINA »</p>
19	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de <b>DIEPPE (76)</b>, suivant une logique d'alignement avec les dates d'échéance des parcelles en stock cadastrées section AS 12, 56 et les lots 1, 5 et 11 de la parcelle AS 99, un report d'échéance d'environ 2 ans et 6 mois pour les lots 4, 10, 6 et 12 de la parcelle AS 99, et environ 1 an et 6 mois pour les lots 2 et 9 de la parcelle AS 99, soit une nouvelle date d'échéance au 19 décembre 2027, sur l'opération 960000 - 76 - DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD ».</p> <p>Signature d'une Convention d'Interventions actant ce report d'échéance.</p> <p>Opération 960000 - 76 - DIEPPE « ZAC DIEPPE SUD »</p>
20	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pour un report d'échéance de rachat de 2 ans, fixant la nouvelle date d'échéance au 28 février 2027, pour la parcelle cadastrée FC 28 sise sur le territoire communal de <b>LE HAVRE (76)</b>.</p> <p>Signature d'une Convention d'Interventions actant ce report d'échéance.</p> <p>Sortie du périmètre de l'opération 921035 - 76 - CU LE HAVRE « LE HAVRE – ORI » du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole de la parcelle cadastrée FC 28, étant précisé que cette sortie du Programme d'Action Foncière interviendra lors de la signature de la Convention d'Interventions susmentionnée par voie de substitution contractuelle.</p> <p>Opération 921035 - 76 - CU LE HAVRE « LE HAVRE – ORI »</p>

21	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pour un report d'échéance de rachat de 10 mois, fixant la nouvelle date d'échéance au 31 décembre 2025, pour les parcelles cadastrées B 721 et 724 sises sur le territoire communal de <b>GRAIMBOUVILLE (76)</b>.</p> <p>Ce report d'échéance intervient dans le cadre d'une opération en cours d'achèvement, à ce titre il ne sera pas constitué de Convention d'Intervention.</p> <p>La délibération du Conseil d'Administration vaudra avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole n°101343 du 17 février 2020.</p> <p>Opération 76 - CU LE HAVRE : « GRAIMBOUVILLE LE VILLAGE »</p>
22	<p>Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pour un report d'échéance de rachat de 6 mois, fixant la nouvelle date d'échéance au 17 août 2025, pour les parcelles cadastrées AC 108 et 543, sises sur le territoire communal de <b>HARFLEUR (76)</b>.</p> <p>Ce report d'échéance intervient dans le cadre d'une opération en cours d'achèvement, à ce titre il ne sera pas constitué de Convention d'Intervention.</p> <p>La délibération du Conseil d'Administration vaudra avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole en date du 17 février 2020.</p> <p>Opération 920239 – 76 - HARFLEUR « LUTTE CONTRE LES INONDATIONS »</p>
23-1	<p>Programmes friches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérations complémentaires du 12<sup>ème</sup> programme friches de la convention avec la Région 2022/2026 ;</li> <li>• Modification de nature d'intervention sur l'ancien site Pochet à <b>BLANGY-SUR-BRESLE (76)</b> conduisant à mener des travaux de dépollution sur l'enveloppe programmée sur la convention avec la Région 2017/2021.</li> </ul>
23-2	<p>Programmes friches :</p> <p>Autorisation donnée au Directeur Général à déposer un ou des dossiers de demande de subventions FEDER dans la perspective d'un potentiel nouvel appel à projets FEDER lancé par la Région, parmi les opérations susceptibles d'être concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vaux de Vire à <b>VIRE (14)</b></li> <li>• Gaillard à <b>BARENTIN (76)</b></li> <li>• Lopofa à <b>EVREUX (27)</b></li> <li>• Saint Léger à <b>EVREUX (27)</b>.</li> </ul>
24	Convention avec le Département de l'Eure : avenant n° 2 et feuille de route 2025.
25	Convention avec le Département de la Seine-Maritime : avenant n° 2 et feuille de route 2025.
26	Convention avec le Département de la Manche : avenant n° 1 et feuille de route 2025.

27	<p>Conventions d'Interventions en secteurs de veille foncière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des modalités pour les périmètres de veille foncière ;</li> <li>• Signature de Conventions d'Interventions en secteurs de veille foncière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 900 555 MRN – « NOTRE-DAME DE BONDEVILLE et LE HOULME - Linoleum »</li> <li>- 924 624 MRN « ROUEN – Quartiers Ouest »</li> <li>- OPE2024174 MRN « AMFREVILLE-LA-MIVOIE – BONSECOURS Secteur Seine-Amont »</li> <li>- OPE2024175 MRN « MONT-SAINT-AIGNAN - Secteur du Campus Universitaire »</li> <li>- 900 082 ROUEN « Quartier Pasteur – Secteur Ouest »</li> <li>- 900 110 ROUEN « ZAC Luciline »</li> <li>- 924 626 ROUEN « Quartiers Ouest »</li> <li>- 900 118 ROUEN « Îlot Europe »</li> <li>- 902 038 LE HAVRE « Quartiers anciens péricentraux DPU »</li> <li>- 902 064 LE HAVRE « Magasins Généraux »</li> <li>- 960 000 DIEPPE « ZAC Dieppe Sud »</li> <li>- 924 637 GISORS « Quartier de la Gare et entrée de ville Est »</li> <li>- 901 099 CAEN « Îlot Bellivet »</li> <li>- 970 417 FLEURY-SUR-ORNE « Centre-bourg ».</li> </ul> </li> </ul>
28-1	<p>Clôture de la Convention d'Action Foncière en date du 7 septembre 2020, signée entre la Ville de <b>LILLEBONNE (76)</b> et l'EPF Normandie.</p> <p>Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 904 142 LILLEBONNE « Centre-ville DPU », laquelle convention viendra se substituer à l'ancien dispositif de la Convention d'Action Foncière à sa date de signature.</p> <p>Opération 904 142 LILLEBONNE « CENTRE-VILLE DPU »</p>
28-2	<p>Clôture de la Convention d'Action Foncière en date du 7 septembre 2020, signée entre la Ville de <b>LILLEBONNE (76)</b> et l'EPF Normandie.</p> <p>Signature d'une Convention d'Interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 904 153 LILLEBONNE « Quartier Coubertin », laquelle convention viendra se substituer à l'ancien dispositif de la Convention d'Action Foncière à sa date de signature.</p> <p>Opération 904 153 LILLEBONNE « QUARTIER COUBERTIN »</p>
29	<p>Signature d'une promesse puis la constitution de servitude de vue et de cour commune sur la parcelle AT 39, fonds servant, consistant en une prohibition de bâtir y compris en élévation et destinée à assurer ultérieurement l'existence d'un dégagement visuel entre l'immeuble à édifier et la parcelle AT 37, fonds dominant, sur la commune de <b>MONT-SAINT-AIGNAN (76)</b>.</p>
30	<p>Augmentation du budget alloué aux dépenses liées à la gestion du sinistre subi sur la déconstruction du Collège César Lemaître à <b>VERNON (27)</b>.</p>
31	<p>Pénalités de retard pour la remise du DOE sur les marchés de travaux de déconstruction de l'ancienne ébénisterie à <b>OUVILLE-LA RIVIÈRE (76)</b> et de l'ancienne usine de confection à <b>TERRES-DE-CAUX (76)</b>.</p>
32	<p>Considérant l'impossibilité de recouvrir les sommes payées par l'EPF dans le cadre de la gestion des parcelles non conventionnées Etat, abandon de ces créances et admission en non-valeur des sommes dues au titre des années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 pour un montant de 36 133,25 €.</p>
33	<p>Compte-tenu du caractère complexe et des enjeux juridiques de l'opération 900 509 « Sorano » à <b>SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76)</b>, constitution d'une enveloppe financière destinée aux règlements des frais d'avocat.</p>
34	<p>Actions 2025 du plan de sobriété de l'EPF</p>
35	<p>Régularisation de l'indemnité compensatrice de CSG au bénéfice des salariés concernés et des organismes sociaux, pour la période allant du 01/01/2018 au 30/11/2024.</p>